

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES  
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 30 NOVEMBRE 2024

**ETAIENT PRESENT(E)S :**

Mme Cécile HELLE, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, Mme Laure MINSEN, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, M. Sébastien GIORGIS, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, Mme Joanne TEXTORIS, M. Cyril BEYNET, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, M. Bernard AUTHEMAN, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGault, Mme Ghislaine PERSIA, M. Paul RUAT, Mme Martine BAREL, M. Arnaud RENOARD, Mme Murielle MAGDELEINE, Mme Annie ROSENBLATT, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

**ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

M. Claude NAHOUM par Mme Cécile HELLE durant la présentation de la délibération numéro 6  
M. Marc SIMELIERE par M. Sébastien GIORGIS  
Mme Marie-Anne BERTRAND par M. Fabrice TOCABENS  
M. Bernard HOKMAYAN par Mme Amy MAZARI ALLEL  
Mme Kamila BOUHASSANE par M. Julien DE BENITO  
M. Thierry VALLEJOS par Mme Joanne TEXTORIS  
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Anne-Sophie RIGault  
Mme Carole MONTAGNAC par M. Arnaud RENOARD durant la présentation de la délibération n°5  
Mme Christine LAGRANGE par Mme Annie ROSENBLATT

**ETAIENT ABSENT(E)S :**

M. Jean-Pierre CERVANTES  
M. Mouloud REZOUALI

AR préfecture : 084-218400075-20241130-lmc1X010001b85e-DE

Date de télétransmission : 09-12-2024

Date de réception en préfecture : 9 DÉCEMBRE 2024

## 7

**FINANCES : Budget Annexe des Activités Aquatiques – Décision Modificative n°2 pour l'exercice 2024.**

**M. PEYRE**

**Mes chères Collègues, mes chers Collègues,**

Une Décision Modificative (DM) a pour objectif d'ajuster les prévisions inscrites au Budget Primitif (BP) complété du Budget Supplémentaire (BS).

En effet, lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible.

Or, au fur et à mesure de l'exécution, il est possible que certains postes aient été sous-estimés ou surestimés. De plus, des besoins nouveaux peuvent apparaître et nécessitent l'inscription de crédits budgétaires complémentaires.

Dans ce contexte, la DM ajuste les prévisions et complète les crédits budgétaires en fonction des nouveaux besoins.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la DM du Budget Annexe des Activités Aquatiques.

### **DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ANNEXE DES ACTIVITES AQUATIQUES**

Lors de la séance du 16 décembre 2023, le Conseil Municipal a adopté le Budget Primitif pour un montant total en dépenses et en recettes de 11 391 138 € au titre du Budget Annexe des Activités Aquatiques et d'un suréquilibre de 562 171,24 € en section de fonctionnement et un suréquilibre de 995 009,12 € en section d'investissement le 27 juin 2024 lors du vote de la Ddécision Modificative n °1.

Je vous propose à présent d'examiner plus en détail les mouvements de crédits du Budget Annexe des Activités Aquatiques détaillés ci-après.

## 1. En section de fonctionnement :

En **dépenses de fonctionnement**, il est proposé d'ajuster les besoins entre chapitre :

- **Chapitre 66** « Charges financières » :  
+ 45 000 € pour dépenses liés aux ICNE (Intérêts courus non échues)
- **Chapitre 67** « Charges spécifiques » :  
+ 10 500 € pour les éventuelles corrections sur exercices antérieurs. Cette inscription permet de disposer d'une provision pour ajuster ou corriger des éléments budgétaires des exercices précédents qui n'aurait pas été correctement pris en compte ou qui nécessiteraient une rectification.

Les **recettes de fonctionnement** sont proposées pour un total de 55 500 €. Elles concernent une révision des recettes prévues.

## 2- En section d'investissement :

- **Chapitre 16** « Emprunts et dettes assimilées » :  
+ 10 000 € correspond au remboursement du capital emprunté au cours de cet exercice.
- **Chapitre 23** « Immobilisation en cours - Constructions » :  
- 10 000 € réduction des dépenses liés aux travaux dû à la maîtrise des coûts de constructions.

Ces propositions sont retracées en annexe 2.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales** et notamment l'article L. 2121-29,  
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

### **Considérant l'avis favorable de la ou des :**

Commission Administration générale, finances et personnel

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ADOpte** la décision modificative n°2 de 2024, toutes sections confondues, pour le Budget Annexe des Activités Aquatiques, pour la somme de 55 500 € en recettes et en dépenses;
- **AUTORISE** Mme le Maire ou l' élu (e) délégué (e) à signer toute pièce à intervenir.

## ADOpte

Ont voté contre : Mme Anne-Sophie RIGault, M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI,  
M. Paul RUAT, M. Arnaud RENOuARD, Mme Murielle MAGDELEINE,  
Mme Carole MONTAGNAC

Se sont abstenus : Mme Ghislaine PERSIA, Mme Martine BAREL, M. Michel BISSIERE,  
Mme Florence ROCHELEMAGNE

Le Maire  
Mme Cécile HELLE



Le Secrétaire de Séance  
Mme Martine CLAVEL

**PARVENU A LA PREFECTURE LE 9 DÉCEMBRE 2024**  
**ACTE PUBLIE LE 10 DECEMBRE 2024**